

**PRIX DE LA FONDATION SOCAN/ MUSCAN POUR LA RECHERCHE SUR LA
MUSIQUE CANADIENNE**

Date limite pour soumettre une proposition de communication (Congrès 2015) : 24 novembre 2014
Date limite de réception des communications soumises au concours : 30 mars 2015

Les deux Prix Fondation SOCAN/ MUSCAN pour la recherche sur la musique canadienne, d'une valeur de 2 500 \$ chacun, ont pour but d'encourager de jeunes chercheurs à mener des travaux dans le domaine de la musique canadienne, et d'inciter les professeurs à les soutenir dans cette démarche. Un de ces prix récompense le meilleur article rédigé en français, et l'autre, le meilleur article rédigé en anglais. Par domaine de la musique canadienne, on entend un vaste éventail de genres, y compris, sans toutefois s'y limiter, la musique dite savante, la musique folklorique, le jazz, et la musique populaire.

Critères d'admissibilité : Le concours est ouvert aux personnes qui, au moment de soumettre leur article, remplissent les conditions suivantes : (i) sont inscrites dans un programme d'étude de premier, deuxième ou troisième cycle (que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada); (ii) sont citoyens canadiens ou résidents permanents au Canada; (iii) *dans le cas des étudiants de deuxième ou troisième cycle*, sont membres en règle de MUSCAN (le montant de la cotisation sera de 40 \$ en 2015); (iv) n'ont pas déjà obtenu un doctorat et n'occupent pas de poste d'enseignement à temps plein.

Nous encourageons particulièrement les étudiants inscrits au deuxième ou troisième cycle qui comptent participer au concours à soumettre une proposition de communication au Comité de programme du Congrès annuel de MUSCAN, lequel se tiendra du 3 au 5 juin 2015 à l'Université d'Ottawa, à Ottawa, en Ontario. La date limite pour soumettre une proposition de communication au Congrès 2015 est le **24 novembre 2014**, soit quatre mois avant la date limite pour soumettre l'article complet au concours (voir la section « **Date limite** » ci-dessous).

Nous encourageons également les étudiants inscrits au premier cycle qui comptent participer au concours à devenir membres de MUSCAN et à soumettre une proposition de communication issue de leurs travaux soumis au concours – que ce soit à la date limite (en novembre) de l'année précédant celle du concours ou lors d'un prochain appel de communications.

Les articles consacrés à la musique canadienne qui ont déjà valu à leurs auteurs le Prix George-Proctor de MUSCAN *ne sont pas* admissibles au Prix Fondation SOCAN/ MUSCAN pour la recherche sur la musique canadienne. Toute personne qui a remporté un Prix Fondation SOCAN/ MUSCAN pour la recherche sur la musique canadienne alors qu'elle était inscrite aux cycles supérieurs ne pourra plus participer à ce concours, mais demeurera admissible au Prix Fondation SOCAN/George-Proctor. Un article choisi pour le Prix Fondation SOCAN/ MUSCAN

pour la recherche sur la musique canadienne une année donnée est également admissible au Prix Fondation SOCAN/George-Proctor la même année. (Pour plus de renseignements au sujet de l'admissibilité, voir l'Appel de communications pour le Prix Fondation SOCAN/George-Proctor à l'adresse (www.muscan.org). Veuillez également y consulter le *Règlement officiel du Prix Fondation SOCAN/ MUSCAN pour la recherche sur la musique canadienne*.

Nous vous invitons à consulter le site www.muscan.org pour plus de renseignements sur les avantages de devenir membre de MUSCAN et pour l'« Appel de communications, de séances et de tables rondes » lié au Congrès annuel 2015.

Une proposition soumise au Prix Fondation SOCAN/ MUSCAN pour la recherche sur la musique canadienne consiste en un document écrit qui :

- présente, dans un style rigoureux, les résultats d'une recherche originale menée par l'étudiant;
- compte 3 000 mots au maximum;
- comprend l'appareil critique complet, y compris les notes de références et la bibliographie;
- ne porte ni le nom de l'auteur ni le nom de l'établissement où ce dernier poursuit ses études (que ce soit en page couverture ou en tête de la première page);
- est soumis en format PDF (ne dépassant pas 1 Mo), où les exemples, les figures et les tableaux, le cas échéant, sont préférablement insérés dans le corps du texte;
- est acheminé en fichier joint à un courriel portant le titre « Soumission aux Prix pour la recherche sur la musique canadienne » et comprenant (i) le nom du candidat, (ii) ses coordonnées, (iii) le nom du programme auquel il est inscrit, de même que son niveau, (iv) l'établissement où il poursuit ses études et (v) son adresse électronique.

Date limite de réception des articles : le 30 mars 2015, à 23 h 59 à l'adresse maryi@ualberta.ca.

Le jury sera formé de quatre membres de MUSCAN et présidé par un membre du conseil d'administration de MUSCAN. Le concours 2015 sera présidé par madame Mary Ingraham, Ph. D. (Université de l'Alberta). Les trois autres membres du jury seront choisis de façon à éviter tout conflit d'intérêts et dans le but de représenter le plus grand nombre de champs d'études possibles.

Le nom des gagnants sera divulgué pendant le congrès annuel de MUSCAN qui se tiendra l'année même du concours. Le jury se réserve le droit de ne pas accorder de prix si aucun article ne lui semble satisfaisant.

Les articles gagnants seront versés sur le site Web de MUSCAN (www.muscan.org) dans des archives électroniques réservées à cet effet, de même que sur le site Web de la Fondation SOCAN. Il est possible que les articles soient versés aux archives sous réserve de modifications mineures. L'auteur devra alors apporter ces modifications avant la date limite prescrite, pour publication le plus tôt possible, ou au début de l'automne suivant au plus tard.

Les Prix Fondation SOCAN/ MUSCAN pour la recherche sur la musique canadienne sont rendus possibles grâce au soutien financier de la Fondation SOCAN et sont administrés par la Société de musique des universités canadiennes.